

**Réunion sous-régionale sur la proclamation des chefs-d'œuvre du
patrimoine oral et immatériel de l'humanité**

BREDA - Dakar (Sénégal) du 22 au 24 mars 2004

**Cluster de Dakar avec la participation du Cap-Vert, de la
Gambie, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Sénégal et de la
Sierra Leone.**

A l'Initiative du BREDA une réunion sous-régionale sur la proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité a été organisée à Dakar (Sénégal) du 22 au 24 mars 2004. La rencontre du Cluster de Dakar a vu la participation du Cap-Vert, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Sénégal et de la Sierra Leone. Le Libéria invité n'a pas pu participer à la réunion.

La cérémonie inaugurale a été présidée par Monsieur Assane Hane, représentant Madame Safiatou Ndiaye Diop, Ministre de la Culture du Sénégal empêchée et Madame Nilda Anglarill, représentant Monsieur Parsuramen, Directeur du BREDA. Monsieur Hane et Madame Anglarill ont remercié les participants avant d'évoquer l'objectif principal de la rencontre qui est de sensibiliser les gestionnaires du patrimoine sur l'importance de la Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité d'une part et la mise à disposition de l'expertise de l'UNESCO pour la préparation des dossiers de candidature et des demandes d'assistance préparatoire d'autre part.

Après la cérémonie d'ouverture, la réunion a débuté par la présentation des participants, l'adoption du programme et l'élection du Président et du Rapporteur.

Les participants ont nommé comme Président Monsieur Mamadou Joof, Directeur exécutif du Conseil National des Arts et de la Culture de la Gambie et comme Rapporteur Monsieur Hamady Bocoum, Directeur du Patrimoine culturel du Sénégal.

Suite à l'accomplissement de ces dispositions réglementaires la réunion a été introduite par Madame Nilda Anglarill qui a fait un exposé sur le programme de

l'UNESCO dans le domaine du patrimoine oral et immatériel de l'humanité. A travers une rétrospective, particulièrement fouillée, elle s'est attachée à mettre en évidence les lignes de cohérence qui structurent ce programme qui est, en réalité, inscrit dans la logique de l'organisation internationale depuis au moins 1973 lorsque le gouvernement de Bolivie a proposé d'ajouter à la convention internationale sur le droit d'auteur un protocole concernant la protection du folklore. L'initiative ainsi prise, une année après l'adoption de la convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel se développera rapidement avec des moments forts comme la loi type de Tunis sur la protection du folklore (1976), la recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire (1989), le système des trésors humains (1993) et la Proclamation des Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité (1997).

Ce long cheminement conduira à l'élargissement de la vision dont le point culminant sera l'adoption par la 32ème session de la Conférence générale de l'UNESCO de la Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine immatériel (2003). Cette convention, vu ses objectifs, devrait permettre à l'Afrique de faire valoir et offrir en partage son immense patrimoine immatériel tant il est vrai qu'elle est le paradis de l'oralité.

Cette convention qui est en synergie avec la proclamation de 1997 permet, par ailleurs, suivant les dispositions de l'article 16, la publication d'une liste représentative du patrimoine culturel immatériel d'une part, et d'autre part d'une liste du patrimoine culturel nécessitant une sauvegarde urgente (article 17). Dans un cas comme dans l'autre, les responsables de la gestion du patrimoine africain ainsi que les détenteurs de ce patrimoine ont des responsabilités, mais aussi des opportunités nouvelles qu'il est nécessaire de bien maîtriser. C'est tout le sens de cette rencontre régionale qui sera un exercice pratique de formulation de

demandes d'assistance et d'information sur la préparation des dossiers de candidature qui exigent une grande expertise.

Après cet exposé introductif, les travaux ont repris avec les interventions des experts de l'UNESCO qui ont livré des informations pratiques sur la préparation des dossiers et les critères appliqués par le jury pour la Proclamation des Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité.

Dans son exposé, Monsieur César Moreno a fait une présentation détaillée sur les aspects pratiques de la préparation des dossiers. Il s'est appesanti sur les procédures de sélection et d'évaluation, et montré que les enjeux stratégiques de ces dossiers se situaient, en grande partie, au niveau de la qualité des documents audiovisuels et de la cohérence des plans d'actions préconisés. Dans le premier cas, il s'agit de convaincre les experts et membres du jury de la valeur et de l'authenticité du trésor proposé, tandis que le Plan d'action doit, pour sa part, apporter la preuve que les initiateurs sont dans une logique de bonne gestion et de protection durable.

L'exposé de Monsieur Moreno sera très judicieusement complété par l'intervention du Prof. Nketia qui nous plongera dans l'ambiance des délibérations en explicitant les critères de sélection et surtout la lecture qu'il fallait en avoir. Il a montré toute la richesse du patrimoine immatériel et mis en relief la nécessité de bien préciser le contenu des concepts utilisés à travers une bonne collecte de l'information pertinente, celle-la même qui fonde l'authenticité. Il a fortement encouragé les participants à puiser dans notre folklore, nos traditions orales, nos épopées, nos langages tambourinés, notre musique afin de bien faire ressortir des spécificités qui sont autant de valeurs fortes à préserver et à partager sans tomber dans l'excès de folklorisation et de banalisation pour des raisons mercantiles.

Les participants ont, après cette intervention, suivi un second exposé de Monsieur César Moreno sur les impacts de la première proclamation dans les Etats membres et qui a montré, vidéo à l'appui, qu'elle a partout eu un écho considérable et ouvert des perspectives particulièrement importantes et bénéfiques pour le patrimoine immatériel.

Ce fut ensuite au tour des représentants des Etats parties, présents à la réunion, de faire le point sur la protection du patrimoine culturel immatériel dans leur pays respectifs en vue d'un échange sur les difficultés rencontrées et les solutions préconisées pour y remédier. Après les exposés et de larges échanges des difficultés communes ont été identifiées et des recommandations formulées.

Les constats suivants ont été faits :

1. Faible représentation des pays participants à la réunion de Dakar dans les deux premières proclamations, avec seulement une inscription (Sosso Bala présenté par la Guinée), ce qui ne rend pas compte de la richesse de la zone dans le domaine du patrimoine oral et immatériel ;
2. Faible diffusion des conventions relatives au patrimoine oral et immatériel, d'où une implication très limitée des acteurs potentiels tant au niveau des populations locales que des spécialistes ;
3. Absence ou non respect de la réglementation dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine ;
4. Faible niveau de collaboration des structures chargées de la gestion du patrimoine à l'échelle de la sous-région, ce qui est contraire aux idéaux véhiculés par l'Union africaine et le Népad ;
5. Absence, dans la majorité des pays représentés, de bases de données fiables et régulièrement mises à jour sur le Patrimoine oral et immatériel ;

6. Risques réels de perte ou de folklorisation de patrimoine immatériel en raison de conflits armés, des déplacements de populations ou d'effets pervers de certaines formes de tourisms prétendument culturels ;
7. Risques de nivellement et d'homogénéisation en raison du poids de plus en plus écrasant des cultures du nord véhiculées par les médias et divers supports publicitaires qui accompagnent la mondialisation.

Cette liste qui n'est pas exhaustive montre , à l'évidence , que de nombreux problèmes se posent, qu'ils sont souvent partagés et qu'il est souhaitable et certainement plus pertinent de leur chercher des solutions à la fois nationales et régionales. Cette conviction partagée a conduit à une série de recommandations annexées au présent rapport.

Avant la clôture de la réunion, les participants ont remercié les autorités sénégalaises pour leur hospitalité et renouvelé au BREDA toute leur gratitude pour la qualité de l'encadrement, la disponibilité des experts et la parfaite organisation de la réunion. Mentions spéciales à Madame Nilda Anglarill, Conseillère régionale pour la culture, Monsieur Pape Massène Séne, consultant, Monsieur César Moréno expert de l'UNESCO, Monsieur le Prof. Nketia, membres du Jury et les Prof. Lylian Kesteloot et Bassirou Dieng pour leur professionnalisme et leur maîtrise des dossiers. Ils ont par leur engagement constant permis aux participants de mieux se préparer à la formulation de dossiers de candidature et à une meilleure compréhension des conventions relatives au patrimoine oral et immatériel de l'humanité. Le Président et le Rapporteur ont enfin été félicités pour la qualité de leur travail.

Fait à Dakar le 24 mars 2004